



**Lt col Richard ANDRE**  
Of féd de tir arr. 1  
Rue du Petit Carroz 2  
**1169 YENS. VD**

1169 Yens, le 28 avril 2020.

**A toutes les sociétés de tir de  
l'arrondissement fédéral de tir 1  
Concernées par les CMT 300m/50-25m**

---

## **Cours de moniteurs de tir 2020 - Inscriptions.**

**Mesdames, Messieurs les Présidents, Chers Amis tireurs.**

En raison de la situation sanitaire particulière et des restrictions y-relative, les CMT 2020, prévus au mois d'avril ont été reportés. **De nouvelles dates ont été planifiées et il a été décidé de réouvrir la procédure d'inscription.** En conséquence, j'ai l'avantage de vous faire parvenir les informations préalables ainsi que le bulletin d'inscription pour les cours de moniteurs de tir. (CMT)

**Les cours de moniteurs de tir 2020 300m/50-25m de l'arr. féd. de tir 1 se dérouleront le vendredi 30 et le samedi 31 octobre 2020 à Bière.  
Le délai pour la réception des inscriptions est fixé au vendredi 09 octobre 2020.**

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir faire diligence et de me **retourner rapidement** les bulletins d'inscription, pour les membres de vos sociétés, **aux CMT 2020.**

Je me permets de préciser que la prise en considération des inscriptions se fait en fonction de leur ordre d'arrivée et que les places sont limitées. **Les conditions requises pour la participation à un CMT sont précisées dans l'ordonnance du CF sur le tir hors du service, à l'article 13.** Abstraction faite des conditions réglementaires, il serait tout de même souhaitable de veiller à ce que les participants

- Montrent un intérêt marqué pour le tir.
- Aient un minimum de connaissance tant du tir que de l'administration d'une société.
- Connaissent le F ass 90 ou le Pist 75.
- Occupent ou soient appelés à occuper une fonction cadre dans une société de tir.
- Aient déjà accompli quelques exercices fédéraux.
- Aient accompli un cours de jeunes tireurs.

Je vous remercie de l'attention portée à ces lignes, de la suite rapide que vous ne manquerez pas leur donner, de votre étroite collaboration et de votre engagement.



J'espère vivement que vous profiterez de l'opportunité de cette situation et du déroulement de la saison de tir pour trouver des candidats compétents et motivés à inscrire au cours.

A des fins de rationalisation et d'économie, la transmission des documents et les échanges avec les participants se font par courriel. A cet effet, les candidats voudront bien mentionner leur adresse courriel sur le bulletin d'inscription, à l'emplacement prévu. **De plus, les participants doivent impérativement posséder une adresse FST.** Cela ne veut pas dire qu'ils sont en possession d'une licence FST, mais bien qu'ils font partie des membres de votre société, dans la catégorie et l'affiliation de votre choix, et qu'ils sont entrés dans le système AFS.

Dans l'attente de la réception des documents demandés et du plaisir d'une prochaine rencontre, je vous prie de recevoir, **Mesdames, Messieurs les Présidents, Chers Amis tireurs**, mes respectueuses salutations.

**Of féd de tir arr. 1**

**Lt-col Richard ANDRE**

#### **Voie de service**

- ❑ **Il est admis que les bulletins d'inscription soient transmis directement au soussigné, sans suivre la voie de service habituelle. Ils peuvent être transmis par poste ou par courriel à l'adresse [rich.andre@bluewin.ch](mailto:rich.andre@bluewin.ch)**

#### **Annexes**

- ❑ Formule 27.004 « inscription pour le CMT.V2 »
- ❑ La formule d'inscription peut également être obtenue sur le site internet du tir hors du service ou sur le site internet de la SVC.

#### **Va à (par Courriel)**

- ❑ **A toutes les sociétés de l'arr. féd. de tir 1, pour transmission aux membres intéressés et pour donner la suite administrative qui convient.**

#### **Pour info**

- ❑ A tous les Présidents et Membres des CT de l'arr. féd. de tir 1.
- ❑ SSCM-Div. AMIL– VD
- ❑ SAM - GE
- ❑ SAT. (Inclus au dossier CMT 2020)